

LA REFONTE DES AUTORITÉS DE CONTRÔLE

FORMATION COURTE



Date :
A réserver



1j
7h



Locaux de Mathias Avocats
Locaux du Client



Modalités :
Continu
Présentiel



995 H.T.

Code :
1204

Objectifs

- Appréhender les pouvoirs de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés dans sa mission de contrôle
- Maîtriser le déroulement du contrôle et les sanctions possibles
- Suite au contrôle, adopter les bonnes mesures au sein de sa structure

Animateurs

Consultants - Formateurs experts

Supports de stage

Support de cours et d'exercices

Destinataires

- Tout salarié, entreprise, particulier désireux
- Data Officers
- Correspondants informatique et liberté
- Juristes, avocats

Compétences acquises

A la suite de la formation, les stagiaires auront acquis des connaissances sur le RGPD

Evaluation

Individuelles + Groupe
Pendant + A la fin

Méthodes

Active et participative, ateliers pratiques, Q&R, installations professionnelles, projections, slides

Prérequis

Aucun

Certificat de fin de stage

Option repas

Sur demande



Plan de la formation

1. Présentation de la CNIL

- Quel est le statut de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ?
- Comment est-elle composée ?
- Quelle est son organisation interne ?
- Quelles sont ses missions ?

2. Les pouvoirs *a posteriori* de la CNIL

- Quelles évolutions avec le RGPD ?
- Quels sont les différents types de contrôle ? Comment les maîtriser ?
- Le point sur le formalisme associé à une procédure de contrôle
- Modalités d'exercice des missions de contrôle : droits et obligations de la structure contrôlée
- Les suites d'un contrôle

3. Les nouveaux pouvoirs de sanction

- Augmentation des plafonds des sanctions pécuniaires avec le RGPD
- Le formalisme associé à une procédure de sanction
- Les droits et obligations du responsable de traitement au regard des sanctions
- Fonctionnement de la commission restreinte de la CNIL, déroulement de la procédure, recours possibles
- Conditions de publication des sanctions

4. Quelles évolutions avec le RGPD ?

- Comment identifier l'autorité de contrôle compétente ?
- Comprendre le mécanisme du guichet unique et répartition des compétences entre l'autorité chef de file et les autorités de contrôles
- Nouvelle instance des autorités de contrôle européenne : le Comité européen de la protection des données